

ANNEXE 5-1

Scrutins 2020

COLLÈGES DES PERSONNELS

FORMULAIRE D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES SUBORDONNÉE A UNE DEMANDE

Les personnels visés au **V – b)** de l'arrêté électoral et dont l'inscription sur les listes électorales est subordonnée à une demande de leur part, **doivent faire cette demande par écrit au plus tard le mardi 27 octobre 2020, 17h, auprès de leur établissement d'exercice** (composante ou laboratoire lorsqu'il n'y a pas de service d'enseignement).

Civilité : Madame Monsieur

NOM d'usage :

.....

Nom patronymique :

.....

Prénom :

.....

Grade :

.....

Courriel :

.....

Etablissement

d'exercice:.....

Composante ou laboratoire :

.....

Atteste être en fonction aux dates du scrutin en qualité de (cocher la case correspondante et compléter le service le cas échéant) :

Personnel enseignant ou enseignant-chercheur titulaire non affecté à l'établissement, ni détaché, ni mis à disposition de l'établissement, effectuant, dans celui-ci, au titre de l'année universitaire 2020-2021, un nombre d'heures d'enseignement au moins égal au tiers des obligations de service de référence, en l'occurrence HETD.

Personnel enseignant non titulaire en CDD effectuant dans l'établissement au titre de l'année universitaire 2020-2021, un nombre d'heures d'enseignement au moins égal au tiers des obligations de service de référence, en l'occurrence

Personnel de recherche contractuel en CDD effectuant dans l'établissement, au titre de l'année universitaire 2020-2021, un nombre d'heures d'enseignement au moins égal au tiers des obligations de service de référence, en l'occurrence

Personnel non titulaire ingénieur des ponts, des eaux et des forêts régi par le décret n°2009-1106 du 10 septembre 2009 ou personnel non titulaire ingénieur de l'agriculture et de l'environnement régi par le décret n°2006-8 du 4 janvier 2006 effectuant dans l'établissement, au titre de l'année universitaire 2020-2021, un nombre d'heures d'enseignement au moins égal au tiers des obligations de service de référence, en l'occurrence



Rappel : Pour les 4 cas de figure ci-dessus, l'enseignement doit être commencé et non terminé à la date du scrutin.

Personnel titulaire ingénieur des ponts, des eaux et des forêts régi par le décret n°2009-1106 du 10 septembre 2009 ou personnel titulaire ingénieur de l'agriculture et de l'environnement régi par le décret n°2006-8 du 4 janvier 2006 effectuant dans l'établissement, au titre de l'année universitaire 2020-2021, de l'enseignement.

Personnel de recherche contractuel en CDD, effectuant, en tant que docteur, une activité de recherche à temps plein au laboratoire

Demande à être inscrit(e) sur les listes électorales suivantes :

Conseil d'administration, collège électoral :

Conseil académique, collège électoral :

Date Signature du demandeur	Nom et visa du directeur de la composante ou du laboratoire qui atteste l'exactitude des informations ci-dessus. Date et heure de réception de la demande :
Avis du chef d'établissement, <input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable Date : Nom et signature,	Inscription <input type="checkbox"/> Autorisée <input type="checkbox"/> Non autorisée (motivation à joindre) Date, L'Administrateur provisoire de la COMUE UBFC Dominique Grevey